

Mis en demeure administrative / et pendant je tombe malade

Par BricABrac, le 08/05/2023 à 08:31

Mise en demeure administrative : je dois présenter une autorisation d'exercice jusqu'à délai de 7 jours . Je suis cadre sup.

Pendant cet période (7 jours) je tombe malade . Suis arrêté par le médecin .

Est ce que l'employeur va me licencier quand même (arrêt de contrat ?)

Est ce que je vais perdre mon salaire ?

Comment c'est ce que je vais être payé ?

Merci d'avance

Par morobar, le 08/05/2023 à 10:06

Bjr,

Pour un cadre sup, j'ai le regret de vous faire savoir que vous vous exprimez de façon incompréhensible dans un français incorrect.

A reprendre si vous espérez une ou des réponses.